



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU SAMEDI 19 DECEMBRE 2020
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	17/12/2020
Début de Séance :	18 H 00
Fin de Séance :	18 H 45
Présents :	Mr Francis JOUVE, Maire Mr Cyril FALQUES, 1 ^{er} Adjoint, Mr Jean-Noël LEUCK, 2 ^{ème} Adjoint, Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3 ^{ème} Adjoint Mr Ludovic MASSE, Mr Yoann CONSTANTIN Mme Mireille DELMAS-BELLON Mr Claude GAUDIN
Absents excusés :	-
Absents :	
Pouvoirs :	Mme Claire PONS à Mr Claude GAUDIN Mme Flore PONS-HONDE à Mr Francis JOUVE
Secrétaire de Séance :	Mr Cyril FALQUES
Conseillers en exercice :	9
Conseillers Présents :	9
Conseillers Votants :	11

ORDRE DU JOUR

1 Parcelle K n° 185 Le Village réponse à la SAFER pour possibilité d'acquisition par la Commune d'Aurel

Monsieur le Maire compte 9 membres présents et 2 Pouvoirs, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Monsieur Cyril FALQUES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 Parcelle K n° 185 – Le Village réponse à la SAFER pour possibilité d'acquisition par la Commune

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose qu'un courriel en date du 14/12/2020, émanant de la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, avenue de la Libération 04107 Manosque, a été transmis en Mairie d'Aurel, suite à la convention n° CV 84 07 0017 01, signée le 01/01/2008.



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Le courriel fait état de la vente envisagée de la parcelle cadastrée K n°185, d'une superficie de 40a 40ca entre :

- Le Cédant : Madame BLANC Bernadette, Lucienne, Marie, domiciliée et résidente à l'Hôpital local de SAULT. Et
- Le Cessionnaire : Madame VOROBYEVA Anna, Olegovna, domiciliée 13500 MARTIGUES.

Cette vente N° 84 20 3215 01, convenue entre les deux parties, en date du 12/12/2020, pour un montant de 5 000 €, porte sur la superficie totale de la parcelle, soit 40a et 40ca.

Après, exposé de Monsieur le Maire et débat, le Conseil Municipal estime, à l'unanimité, que cette parcelle présente un intérêt public important pour la commune, au regard de l'histoire du village, de la préservation du site et de la sécurité des habitants.

En effet cet espace, jadis dénommé « Aire de la Cour », était une aire de foulage et de battage du grain, mais également un lieu de manifestation et de rassemblement lors des foires, qui demeure vivant dans la mémoire collective des habitants, et contribue à forger l'identité du village.

Situé en balcon, face au château, cette parcelle contribue également, de manière essentielle, à préserver la vue du village et à assurer la protection paysagère du site.

Enfin, ce terrain a permis, à plusieurs reprises, l'atterrissage de l'hélicoptère de secours d'urgence, élément très important compte tenu du relatif isolement de la commune.

Pour ces différents aspects, le Conseil Municipal d'Aurel estime que la parcelle K n°185 doit rester protégée des pressions foncières actuelles et futures, et est donc favorable à ce que la SAFER exerce son droit de préemption.

En outre le Conseil Municipal d'Aurel donne son accord pour que la Commune soit candidate à l'acquisition de cette parcelle, pour mettre en œuvre un projet d'intérêt public associant la préservation du site et de la mémoire du lieu, l'animation du village, et la sécurité des habitants.



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien cette acquisition de la parcelle K n° 185 – Le Village

DEMANDE de faire établir un projet environnemental en vue de protéger cette zone dans son état actuel et pouvoir l'utiliser afin de mettre en œuvre un projet d'intérêt public associant la préservation du site et de la mémoire du lieu et la sécurité des habitants.

DIT qu'un projet de l'historique de la parcelle sera joint prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 18 h 45.

Fait à Aurel,
Le 19 Décembre 2020

Le secrétaire de Séance,
Mr Cyril FALQUES

Le Maire,
Mr Francis JOUVE